

PREFECTURE MARTINIQUE - DRCI/BREC

R02-2021-08-12-00001

Arrêté fixant les modalités de déclaration de candidatures pour l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Martinique



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté fixant les modalités de déclaration de candidature pour l'élection des membres  
de la chambre de métiers et de l'artisanat de Martinique**

**LE PRÉFET**

Vu le code de l'artisanat ;

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et la promotion du commerce et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2021 fixant les dates de scrutin et de la campagne électorale en vue du renouvellement quinquennal des membres des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs chambres de niveau départemental

Vu l'arrêté n° R02-2021-07-08-00002 du 8 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Antoine POUSSIER, secrétaire général de la préfecture, secrétaire général pour les affaires régionales de la Martinique – Administration générale ;

Sur proposition du secrétaire général ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Les candidatures seront reçues au bureau de la réglementation générale, des élections et de la circulation de la préfecture, sur rendez-vous du mercredi 1<sup>er</sup> au vendredi 10 septembre 2021, à midi.

Article 2 : Les horaires de réception sont les suivants  
-lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00,  
-mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture ainsi que le président de la chambre de métiers et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Fort-de-France, le  
de la Préfecture de la Martinique

Le : 12 AOUT 2021

Antoine POUSSIER

1/1